

Réunion ALSH – AEP

(Maxime Richard / Cécile Lemaire)

Compte rendu de la réunion du 11 mars 2015

Objet : Améliorer le système de réservation du centre de loisirs

⇒ Des modifications déjà validées en juillet 2014...mais qui tardent à venir :

Après avoir fait le constat, l'an dernier, des difficultés rencontrées par les parents pour inscrire leurs enfants au centre de loisirs, faute de places suffisantes, il avait été décidé, en concertation avec la mairie et l'ALSH, lors d'une réunion tenue en juillet 2014, de procéder à des modifications sur les modalités de réservation.

Ces modifications ne sont toujours pas effectives, principalement parce qu'elles doivent être, au préalable, soumises à l'approbation du conseil municipal. L'AEP demande donc que ce dossier soit fixé rapidement à l'ordre du jour d'un des prochains conseils municipaux.

⇒ Dans l'attente, un premier bilan peut déjà être dressé depuis la réforme des rythmes scolaires :

Globalement, **les effectifs sont en baisse** depuis la rentrée, aussi bien le mercredi après-midi que pendant les vacances scolaires.

Le centre de loisirs peut accueillir 24 enfants en mater et 24 en élémentaire. Cette capacité est portée à 32 en maternelle pendant une partie des vacances scolaires (la première semaine de chaque « petite » vacance car elle est la plus demandée + le mois de juillet).

En moyenne, 21 enfants mater et 18 élémentaires sont présents les mercredis après-midi. Avec (en moyenne toujours), 1 enfant chaque mercredi en liste d'attente en mater comme en élémentaire.

S'agissant des mois d'été, le centre n'est pas plein en août et s'il est toujours très demandé en juillet, la liste d'attente ne justifie pas d'en augmenter encore la capacité.

! A noter, qu'évidemment le nombre d'enfants sur la liste d'attente est à relativiser puisque cette liste est en réalité bien plus longue que celle affichée officiellement. Elle est, en effet, faussée par le fait que des parents, ne sachant pas s'ils auront toutes les places souhaitées, sont contraints de trouver d'autres solutions de garde, se désistant du coup de l'ALSH, alors même qu'ils souhaitaient des places initialement. La liste d'attente s'en trouve forcément diminuée mais elle ne reflète pas les réels besoins des parents.

⇒ Malgré la baisse de fréquentation constatée, le centre n'arrive pas satisfaire toutes les demandes. **Il est donc à nouveau convenu avec Maxime Richard des petites modifications suivantes, dont on espère la mise en place dès la rentrée de septembre.**

- Le **paiement se fera comme aujourd'hui à terme échu**. Mais désormais, l'inscription vaudra **engagement moral et financier**. Si une famille inscrit son enfant et ne se désiste pas dans le délai fixé, les jours réservés lui seront facturés.

- Le **délai de désistement** pour convenances personnelles, aujourd'hui fixé jusqu'à 48 heures avant la date retenue, est raccourci. Les familles devront désormais se désister **au plus tard 1 semaine avant la date**. Passé ce délai, les jours réservés seront facturés, SAUF bien entendu pour raison médicale avec justificatif à l'appui.

Un **nouveau règlement intérieur sera établi prenant en compte ces modifications**. Le règlement intérieur sera mis en ligne. Il doit, en outre, être validé et signé par les différents partenaires (CAF, PMI notamment) et sera donc normalement à l'ordre du jour d'un des prochains conseils municipaux pour une mise en application à la rentrée de septembre. Nous y veillerons.

⇒ Enfin, pour simplifier les inscriptions :

Il est rappelé que **l'inscription à l'ALSH peut se faire :**

- soit en présentiel à partir de 7h30
- soit sur le site internet (inconvenient, pas d'AR)
- soit par mail en scannant les fiches d'inscription

(Il est possible d'inscrire plusieurs enfants sur la même fiche).

En revanche, aucune solution n'a été à ce jour, trouvée pour éviter les « injustices » liées au système du « premier arrivé, premier inscrit ». Les places sont donc encore attribuées en fonction de l'heure de réception du formulaire. La demande faite sur place sera prioritaire à celle faite par mail ou sur le site internet. Et aucune demande n'est acceptée avant 7h30.

S'agissant du calendrier des inscriptions, il est prévu qu'un mail soit adressé aux parents dès le début de l'année, qui indiquera les dates d'inscription pour toute l'année scolaire.

Il est également décidé que la date d'ouverture des inscriptions à l'ALSH soit désormais fixée une semaine **APRES celle du multi-activités**, afin d'éviter des désistements inutiles en élémentaire.

Enfin, **la fiche d'inscription sera elle aussi modifiée et simplifiée**. Notamment pour l'adresse qui n'aura pas à être complétée si elle est inchangée.

Cette fiche, signée par les parents, vaudra acceptation du règlement intérieur.

Il est prévu de faire à nouveau le point sur l'avancée de ces modifications fin avril.
